ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles élémentaires pour promouvoir « 30 minutes d'activité physique par jour ».

Pourquoi cette initiative ?

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche **École promotrice de santé**qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.
Pour **le comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) Paris 2024**, elle participe du programme Génération 2024 et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.

Comment mettre en oeuvre ?

Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), cet appel à manifestation d'intérêt vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.
Les formes que peuvent prendre les « **30 minutes d'activité physique quotidienne**», sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.
L'activité physique quotidienne doit s'appuyer sur l'environnement existant. Une tenue sportive n'est pas nécessaire, la cour d'école, les locaux scolaires et les abords de l'école seront utilisés en priorité. Tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, famille, municipalité, associations partenaires dont notamment l'USEP, les clubs sportifs, etc.) peuvent être impliqués dans la définition d'un projet qui s'intégrera au projet d'école. Il est préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où il n'y a pas d'enseignement d'EPS programmé.
Cet appel à manifestation d'intérêt est un cadre souple basé sur le volontariat. Il ne vise pas à imposer à l'ensemble des écoles un modèle uniforme ou contraignant, mais à proposer des pistes, des outils et des exemples.

Ressources

Avec l'aimable autorisation de l'Académie de Créteil

30' sauter

30' lancer

30' courir

30' danser

Comment s'inscrire ?

Formulaire en ligne sur démarche simplifiée :
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq

Qui contacter ?

Le référent départemental Benoît Mangoupar mail– 02 51 45 72 09

Synthèse de l'action

Testez votre forme !

M.A.J. le 28/09/2021

Dans cette rubrique

- Savoir nager
- Savoir rouler à vélo
- Textes officiels
- Génération 2024
- 30 minutes - Activités physiques quotidiennes
- Danses
- Outils et ressources
- Informations EPS
- Partenariats
- USEP
- Contacts